

# **Amphi de rentrée PHBMR 5<sup>ème</sup> A**

**2023-2024**

**Delphine Borgel – Eric Caudron**

# Organisation du 1<sup>er</sup> semestre

**Du 4 Septembre au 28 Septembre 2023**

- UE93 Exercices → **Présentiel**
- UE94 QCM/DBT → **Co-Modal**

Les matins et après-midi

- **Séances « Questions/réponses »**

Indiquez aux enseignants les thèmes qui vous posent problème le plus tôt possible

**Planning sur e-campus  
Consulter régulièrement car modifications fréquentes!**

# Organisation du 1<sup>er</sup> semestre

- **Séances de « Colles » (SALLES 1602 et 1605)**
  - 2 matinées 5 Exos (7 et 21 septembre) / **9h-11h**
  - 2 matinées 5 DBT (14 septembre et 28 octobre) / **8h30-11h30**
- **Temps limité** (2h pour les exos; 3h pour les DBT)
- **Arriver ¼ d'heure avant le début de l'épreuve**
- **Corrections en amphi A1** dans la foulée par les enseignants avec grilles détaillées pour que vous puissiez vous corriger et vous noter vous-même
- **Prévoir du papier** (pas de copie)
- Un étudiant volontaire ira chercher les sujets à la scolarité (**qui??**)
- **Pas de surveillance**

# Organisation du 1<sup>er</sup> semestre

- Examen du 1<sup>er</sup> semestre « **Concours Blanc** »
  - **Exercices (2 h) (UE93) / 70 points**
  - **QCM (1,5 h) + DBT (3h) (UE94) / 80 points**
  - **Les notes** ne seront données qu'après les résultats du concours (notes **sous forme de lettres: A, B, C, D, E avec classement**)  
A: 17 à 20      B: 13 à 16      C: 9 à 12      D: 5 à 8      E: 0 à 4

**Les 17 et 18 Octobre 2023**

# Concours National Blanc

- Participation de Paris-Saclay via l'ASPIC uniquement
- Mauvaises expérience....
- Sujets confus proposés par les internes
- Nombreuses erreurs
- Non cautionné par les enseignants de la faculté

# Le Concours 12 et 13 Décembre 2023

- **Pensez à vous inscrire au concours !!**

Inscription en ligne du 1er au 30 septembre sur la plateforme dédiée du CNG

[cng.sante.fr](https://cng.sante.fr)

- Mail de **confirmation d'inscription**
- **Dates du concours**  
**12 et 13 Décembre 2023**
  - Épreuve de questions de connaissance générale le 12 décembre 2023 de 11h à 12h30 ;
  - Épreuve d'exercices d'application le 12 décembre 2023 de 15h30 à 17h30 ;
  - Épreuve des dossiers thérapeutiques et biologiques le 13 décembre 2023 de 9h30 à 12h30.
- **Calculatrices autorisées**
- **Résultats courant Janvier**

CONCOURS DE L'INTERNAT  
EN PHARMACIE ORGANISÉ AU TITRE DE L'ANNÉE  
UNIVERSITAIRE 2023-2024

## LISTE DES CALCULATRICES AUTORISÉES

### LES SEULES CALCULATRICES AUTORISEES PENDANT LES EPREUVES SONT :

- CASIO FX-92 COLLEGE 2D/2D+
- CASIO FX-92 SPECIALE COLLEGE
- CASIO FX-92+ SPECIALE COLLEGE
- HP 30 S
- SHARP EL-531-RH
- SHARP EL-531 VH
- TI-30 X II B
- TI-30 (XB) MULTIVIEW™
- TI-36 X II

### **NB : LES CALCULATRICES SUIVANTES NE SONT PAS AUTORISEES :**

- TI-36X PRO
- TI-40 COLLEGE II

# Après le Concours

- **Vacances!**
- Mais attention, reprise le **8 Janvier 2024** avec l'**UE92** d'Anglais
- Puis, pour ceux qui seront sur **liste principale et les premiers de la liste complémentaire**, **Stage Recherche (UE96)** de 2 mois (**Février-Mars**)
- Pour tous, **Externat** à plein temps d'**Avril à Septembre**
- Possibilité pour ceux reçus à l'internat (en liste principale) d'obtenir un **poste de FFI (de mai à octobre)**
- **Valider UE97**

# Modalités pour les postes de FFI



## DFASP2 - 5<sup>ème</sup> année filière PHBMR

### Stage hospitalier et conditions d'accès à des postes de **Faisant Fonction d'Interne**

---

Les étudiants admis au concours de l'internat (classés sur liste principale ou complémentaire) en pharmacie peuvent prendre un poste de Faisant Fonction d'Interne (FFI) du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre sous réserve de :

1. Avoir obtenu l'accord préalable du pharmacien Chef de service de l'hôpital où ils sont affectés pour leur stage hospitalo-universitaire de 5<sup>ème</sup> année

Les étudiants devront manifester leur souhait de prendre un poste de FFI le plus précocement possible, auprès du pharmacien Chef de service, dès leur arrivée dans leur hôpital d'affectation (1<sup>er</sup> avril)

2. Choisir en priorité un poste dans l'établissement d'affectation pour leur stage hospitalier
3. En cas d'absence de poste disponible dans l'établissement d'affectation pour leur stage hospitalier, choisir un poste dans un établissement ouvert aux étudiants de la faculté de Chatenay Malabry (liste disponible sur le site Internet de la faculté document « Hôpitaux accueillant des externes en pharmacie » : [http://www.pharmacie.u-psud.fr/fr/les\\_formations/cursus-des-etudes-pharmaceutiques/e-annee-de-pharmacie-bis.html](http://www.pharmacie.u-psud.fr/fr/les_formations/cursus-des-etudes-pharmaceutiques/e-annee-de-pharmacie-bis.html))
4. Avoir obtenu la validation définitive du choix du poste de FFI par le coordonnateur des stages hospitaliers de 5<sup>ème</sup> année (Pr Christine Fernandez). Cette validation est indispensable avant toute démarche auprès de la direction de l'établissement choisi.

Les étudiants prenant un poste de FFI au 1<sup>er</sup> mai devront au préalable valider un mois de stage hospitalier (avril) dans leur affectation d'origine.

# En cas d'échec au concours

## **Redoublement possible en 5<sup>ème</sup> année PHBMR**

Entretien possible avec Delphine BORGEL ou Eric Caudron pour avis

## **Réorientation 5<sup>ème</sup> année Officine et validation de la 5<sup>ème</sup> PHBMR**

Entretien avec Cécile LAUGEL

S2: UE 4<sup>è</sup>A OFF 100, 101, 109 et ED le matin +

UE 5<sup>ème</sup> année Officine l'après-midi UE 110...)

Validation de la 5<sup>ème</sup> année PHBMR (UE93, 94, 200A)

## **Réorientation Industrie (redoublement)**

Entretien avec Vincent FAIVRE

- M2S2 Réo IND UE 4<sup>ème</sup> année IND (UE70, 71, 72, 73)

- Si non accepté : 5<sup>ème</sup> année OFF

- Puis inscription 5<sup>ème</sup> année IND l'année suivante (année complète hors stage hospitalier)

# Stage Recherche (UE96)

- **Février-Mars** (2 mois)
- **Liste de stages proposés** sera mise sur e-CAMPUS
- Mais **liste non exhaustive**  
Cherchez des stages de votre côté et nous demander de valider
- **Ne pas attendre les résultats** pour prendre contact avec les lieux de stages (résultats parfois tardifs..)
- **Convention** à établir entre la fac et l'hôpital)

# e-campus

- 3 Sites sur e-CAMPUS
  - **UE 93** supports pédagogiques
  - **UE 94** supports pédagogiques
  - **Informations générales- 5ème Année de Pharmacie PHBMR (DFASP2)**
    - **Scolarité** (plannings, infos...)

## Combien de fois puis-je passer l'internat?

- Article D633-7 Code de la Santé publique : « Les candidats peuvent concourir au titre de deux années parmi les trois années qui suivent celle pendant laquelle ils ont subi avec succès les épreuves sanctionnant soit la quatrième année d'études pharmaceutiques en France, soit la formation de pharmacien mentionnée au troisième alinéa de l'article [D. 633-1](#).

Toutefois, en cas d'empêchement de participer aux épreuves résultant d'un congé de maternité, de paternité, d'adoption ou d'un cas de force majeure à caractère individuel ou collectif, ou s'expliquant par une raison médicale dûment justifiée, la période durant laquelle peut être exercé le droit à concourir est prolongée de la durée nécessaire pour préserver le droit des candidats. »

- Egalement sur le site du CNG : « En application des [dispositions du deuxième alinéa de l'article D. 633-7 du code de l'éducation](#), les candidats empêchés de participer aux épreuves résultant d'un congé de maternité, de paternité, d'adoption ou d'un cas de force majeure à caractère individuel ou collectif, ou s'expliquant par une raison médicale dûment justifiée, sont tenus d'adresser au Centre national de gestion, au plus tard le 18 janvier 2021, une demande de report de droit à concourir accompagnée des pièces justificatives. »

Il est possible de s'en assurer auprès du CNG (contact : [cng-internat.pha@sante.gouv.fr](mailto:cng-internat.pha@sante.gouv.fr))